

◀ LA DSDEN DU PAS-DE-CALAIS, PIQUE-SOUS EN PUISSANCE ! ▶

La DSDEN (direction des services départementaux de l'Éducation nationale) du Pas-de-Calais n'hésite pas depuis deux ans à demander aux personnels de direction et d'enseignement de plusieurs établissements de revoir, au début des vacances d'été, leur répartition de service suite à de mauvaises prévisions d'inscriptions d'élèves, à la baisse ou à la hausse...

Deux situations nous ont été communiquées par des adhérent-e-s. Elles montrent une gestion à l'économie des « moyens humains » dévolus aux collèges (et lycées..) de la région. Si l'on généralise, et on ne voit pas pourquoi ça se passerait autrement dans les autres bahuts, les économies de postes sont substantielles et s'opèrent au détriment des élèves et des enseignants.

Au collège Jean Moulin de Berck : une intersyndicale écœurée par les prévisions de la DSDEN

Dès décembre 2018, l'intersyndicale de Jean Moulin s'inquiète des prévisions d'effectifs pour la rentrée établies par la DSDEN. En effet ce dernier « oublie » 17 élèves présents dans l'établissement, limite l'ULIS à 11 élèves (légalement 12), table sur un nombre arbitraire d'arrivants en 6ème et... ne prend pas en considération au niveau des effectifs les élèves en inclusion (ITEP de Rang du Fliers et Valloires, EREA de Berck, 1 classe de l'IME de Rang du Fliers). Cette omission est scandaleuse est la norme : les élèves intégré-e-s dans les classes du primaire et du secondaire ne sont pas pris-e-s en compte dans l'effectif de leur classe d'inclusion, mais uniquement dans les effectifs de leur structure (ULIS-IME-EREA...)



Bilan fin 2019	Effectifs prévus par la DSDEN	Effectifs réels au 18/06/19
6ème	145	165
5ème	140	156
4ème	165	178
3ème	136	143

Soit 56 élèves en plus des effectifs rêvés par la DSDEN.



Le tableau de répartition des moyens par discipline (TRMD), préparé par le chef d'établissement propose en Conseil d'Administration (CA) sur la base de la dotation horaire globale attribuée par la DSDEN en janvier 2019 a été rejeté par l'Intersyndicale et est passé en « force ».

Logiquement, le TRMD est à refaire au vu des effectifs. La question qui se pose : Va-t-on faire avec les moyens dont on dispose (via les heures sup et le recours aux vacataires) ou va-t-on créer des postes ?

La revendication de l'intersyndicale du collège de Berck est claire : ouverture de 2 classes (1 4ème, 1 3ème)

Au collège Jean Jaurès d'Aire sur la Lys, on achève le service public d'éducation à petit feu ...

Ce collège s'est vu supprimer à la rentrée 2017 sa 6ème SEGPA (section d'enseignement général et professionnel adapté), transformée en deux classes de 6èmes inclusives, sans accompagnement pédagogique supplémentaire.

En juillet 2018, la DSDEN du Pas-de-Calais, ayant commis des erreurs dans le calcul du nombre d'élèves arrivant en 6ème, a affecté dans ce collège près de 20 élèves supplémentaires en 6ème par rapport aux prévisions initiales. Cette hausse du nombre d'élèves n'a pas été accompagnée du nombre d'heures postes adéquates.



Le 4 juillet 2019, veille des vacances scolaires, suite à la perte de 18 élèves, le collège Jean Jaurès est menacé de la fermeture de deux classes. Après négociations, ce sont finalement 9 heures postes qui lui seront retirées. Cette perte de moyens horaires oblige l'ensemble de l'établissement à revoir toute son organisation, alors que le TRMD a été voté il y a plusieurs mois.

Des collègues en complément de service seront notamment contraint-e-s de ne plus effectuer que quelques heures de cours (4,5 heures) dans l'établissement et la plupart des enseignant-e-s seront contrainte-s de se partager des classes. La perte de moyens entraînera la suppression d'une classe de 6ème inclusive, les douze élèves relevant de SEGPA seront donc rassemblé-e-s dans une seule et même classe, sans l'encadrement pédagogique que nécessitent leurs difficultés scolaires particulières.

Cette décision se fait au mépris des élèves et des familles de l'établissement, du travail des collègues qui avaient préparé leur rentrée. Elle démontre le faux semblant de démocratie au sein des conseils d'administration. Elle provoque incompréhension et indignation chez les enseignants (près de 25% des enseignant-e-s du collège Jean Jaurès se sont d'ailleurs immédiatement mis-e-s en grève le 5 juillet) et chez les parents d'élèves. Il s'agit, pour le rectorat de Lille, de

grappiller ici ou là quelques maigres moyens pour répondre aux injonctions d'économies budgétaires du ministère de l'Éducation nationale, nuisant ainsi profondément et de manière répétée au climat de travail et d'enseignement de chacun-e.

Partout, les conditions de travail dans l'Éducation nationale se dégradent : pressions hiérarchiques, dénigrement, injonctions contradictoires et absurdes, augmentation de la charge de travail, changements de référentiels, suppressions de postes, hausse des effectifs d'élèves... La liste est longue, les conséquences sont connues : épuisement, augmentation du stress, temps partiels pour tenir le coup, démissions de personnels titulaires comme de stagiaires en augmentation significative.

SUD éducation 62 revendique :

- Le maintien de tous les postes dans l'éducation nationale et un budget à la hauteur des besoins ;
- Le maintien d'un réel service public national de l'éducation, contre les inégalités scolaires sur le territoire ;
 - Une réduction des effectifs par classe et la mise en place d'un dédoublement systématique par un cadrage national ;
- L'abrogation de la réforme du lycée et du bac ;
- Des établissements polytechniques avec un enseignement qui garantisse à tou.te.s les élèves l'appropriation de tous les types de savoirs - qu'ils soient manuels, techniques, artistiques ou théoriques - reposant sur des pratiques pédagogiques coopératives et émancipatrices.
- 20 élèves maximum en collège ordinaire, 16 en éducation prioritaire, 12 en SEGPA.
- des dédoublements nationaux sur la moitié des horaires d'enseignement dans toutes les matières.